


RAPPEL DES PROCÉDURES D'AFFECTATION GÉRÉES PAR AFFELNET-LYCÉE

DE LA VOIE PROFESSIONNELLE À LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE			
NIVEAU-ORIGINE	POURSUIITE VERS	MODALITÉS	DOSSIERS
2 ^{NDE} PROFESSIONNELLE 1 ^{ERE} ANNÉE DE CAP	RÉORIENTATION VERS LA 2 ^{NDE} GT (ÉVENTUELLEMENT)	AFFELNET-LYCÉE	SAISIE PAR ÉTAB. D'ORIGINE
	 POUR UNE DEMANDE DE 2 ^{NDE} PRO VERS LA 2 ^{NDE} GT SANS DÉCISION D'ORIENTATION EN FIN DE 3EME, UTILISER DOSSIER HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE + FICHE DE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE (ANNEXES 14 14 BIS)		
2 ^{NDE} PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} TECHNOLOGIQUE STI2D, STD2A, ST2S, STMG, STL, STHR	AFFELNET-LYCÉE + PASSERELLE	- SAISIE PAR ÉTAB D'ORIGINE - DOSSIER PASSERELLE VERS LA 1ERE TECHNOLOGIQUE
1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} TECHNOLOGIQUE STI2D, STD2A, ST2S, STMG, STL, STHR		- AVIS ÉTAB D'ORIGINE + ÉTAB. ACCUEIL - AVIS ÉTAB ORIGINE SAISI DANS PASSRL - UN AVIS DÉFAVORABLE VAUT DÉCISION DE REFUS D'AFFECTATION

DE LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE À LA VOIE PROFESSIONNELLE			
NIVEAU-ORIGINE	POURSUIITE VERS	MODALITÉS	DOSSIERS
2DE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	RÉORIENTATION VERS 2DE PROFESSIONNELLE OU 1 ^{ERE} ANNÉE DE CAP	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE PAR ÉTAB. D'ORIGINE - AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE	AFFELNET-LYCÉE + PASSERELLE	- SAISIE PAR ÉTAB D'ORIGINE - DOSSIER PASSERELLE VERS LA 1ERE PROFESSIONNELLE
1 ^{ERE} GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE		- AVIS ÉTAB ORIGINE + ÉTAB. ACCUEIL - AVIS ÉTAB ACCUEIL SAISI DANS PASSRL - UN AVIS DÉFAVORABLE VAUT DÉCISION DE REFUS D'AFFECTATION
	1 ^{ERE} TECHNOLOGIQUE (CHANGEMENT DE SÉRIE)	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE PAR L'ÉTAB D'ORIGINE

À L'INTÉRIEUR DE LA VOIE PROFESSIONNELLE			
NIVEAU-ORIGINE	POURSUIITE VERS	MODALITÉS	DOSSIERS
2DE PROFESSIONNELLE 1 ^{ERE} ANNÉE DE CAP	RÉORIENTATION VERS UNE AUTRE SPÉCIALITÉ DE 2DE PROFESSIONNELLE OU 1 ^{ERE} ANNÉE DE CAP	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE PAR ÉTAB. D'ORIGINE - AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
2DE PROFESSIONNELLE (AUTRE QUE FAMILLES DE MÉTIERES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES)	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE (MÊME SPÉCIALITÉ, ET MÊME ETABLISSEMENT) OU (CHANGEMENT DE SPÉCIALITÉ ET/OU D'ÉTABLISSEMENT)	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE AUTOMATIQUE OU - SAISIE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE EN CAS DE CHANGEMENT DE SPÉCIALITÉ OU D'ÉTABLISSEMENT
2DE PROFESSIONNELLE FAMILLES DE MÉTIERES 2DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE (VERS UNE DES SPÉCIALITÉS DE BAC PRO, AVEC CHANGEMENT OU NON D'ÉTABLISSEMENT)	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE PAR ÉTAB. D'ORIGINE - AVIS DE L'ÉTAB. D'ORIGINE
1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE (REDOUBLEMENT OU CHANGEMENT DE SPÉCIALITÉ DANS LE MEME CHAMP)	AFFELNET-LYCÉE	SAISIE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
TERMINALE CAP	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE (DANS LE CADRE D'UNE POURSUIITE D'ÉTUDES DANS LE MÊME CHAMP PROFESSIONNEL) OU BMA	AFFELNET-LYCÉE	- SAISIE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE - AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
2DE PROFESSIONNELLE OU 1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE OU TERMINALE CAP	1 ^{ERE} PROFESSIONNELLE DANS UN CHAMP NON COHÉRENT AVEC LA FORMATION D'ORIGINE	AFFELNET-LYCÉE + PASSERELLE	- SAISIE PAR ÉTAB D'ORIGINE - DOSSIER PASSERELLE VERS LA 1ERE PROFESSIONNELLE - AVIS ÉTAB ORIGINE + ÉTAB. ACCUEIL - AVIS ÉTAB ACCUEIL SAISI DANS PASSRL - UN AVIS DÉFAVORABLE VAUT DÉCISION DE REFUS D'AFFECTATION

NB : - Pour toute entrée en 1^{ère} PROFESSIONNELLE agricole, veuillez contacter l'établissement souhaité
- Un avis défavorable dans le cadre du dossier passerelle vaut une décision de refus d'affectation.

RAPPEL DES PROCÉDURES D'AFFECTATION GÉRÉES

HORS AFFELNET-LYCÉE

DE LA VOIE PROFESSIONNELLE À LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE			
NIVEAU-ORIGINE	POURSUITE VERS	MODALITÉS	DOSSIERS
TERMINALE CAP	2DE PROFESSIONNELLE 1 ^{ÈRE} ANNEE DE CAP	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE (ANNEXE 14)
	1 ^{ÈRE} GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE + FICHE DE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE (ANNEXES 14 ET 14 BIS)
	1 ^{ÈRE} STAV	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DRAAF	DEMANDE DE DÉROGATION DRAAF
2DE PROFESSIONNELLE	1 ^{ÈRE} GÉNÉRALE	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE + FICHE DE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE (ANNEXES 14 ET 14 BIS)
	1 ^{ÈRE} STAV	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DRAAF	DEMANDE DE DÉROGATION DRAAF
	2DE GT (SANS DECISION D'ORIENTATION 2DE GT EN FIN DE 3EME)	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE + FICHE DE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE (ANNEXES 14 ET 14 BIS)
1^{ÈRE} PROFESSIONNELLE	1 ^{ÈRE} GÉNÉRALE	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE + FICHE DE POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE (ANNEXES 14 ET 14 BIS)
TERMINALE PROFESSIONNELLE	1 ^{ÈRE} OU TERMINALE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE (ANNEXE 14)

DE LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE À LA VOIE PROFESSIONNELLE			
NIVEAU-ORIGINE	POURSUITE VERS	MODALITÉS	DOSSIERS
TERMINALE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE	1 ^{ÈRE} OU TERMINALE PROFESSIONNELLE	EXAMEN DES DOSSIERS AU CAS PAR CAS PAR LA DSDEN DU DÉPARTEMENT CONCERNÉ	DEMANDE D'AFFECTATION HORS PROCÉDURE INFORMATISÉE (ANNEXE 14)

NB: Pour toute entrée en 1^{ère} PROFESSIONNELLE agricole, veuillez contacter l'établissement souhaité.